



## Projet de construction d'immeuble par mon voisin

Par **BrestirOg**, le **22/06/2012** à **11:03**

Bonjour,

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison avec jardin. Mauvaise surprise il y a quelques jours, j'apprends (après la vue d'un panneau) que 2 voisins de terrains mitoyens ont vendu et qu'à la place poussera un immeuble de logements sociaux de 4 étages. J'ai obtenu une copie des plans à la mairie et le permis a malheureusement pour moi l'air en bonne et due forme. Ce qui m'embête le plus ce sont les travaux à venir (et leurs nuisances) ainsi que le fait que je vais me retrouver avec mon jardin surplombé par une série de balcons. Ce n'est pas "la vue que je perdrai" mon souci mais le fait qu'un jardin surplombé de terrasses n'a plus aucun intérêt. J'ai cru comprendre que "la vue" ou que l'"inconfort" ne sont pas des arguments bien lourds pour contester quoi que ce soit, mais dois-je accepter de devoir transformer ma maison en bunker ? Dois-je accepter que ma maison et mon terrain ne valent plus rien ? N'ai-je aucun moyen légal de "court-circuiter" cette construction ?

Par **youris**, le **22/06/2012** à **11:30**

bjr,

si le permis a été accordé c'est qu'en principe les règles d'urbanisme sont respectées. dans votre situation votre seul recours c'est d'assigner le constructeur pour trouble anormal de voisinage en apportant des preuves de votre préjudice éventuel qui doit être certain et actuel.

mais vos chances de succès sont minimales car comme le rappellent de plus en plus les tribunaux, nul n'est assuré de conserver son environnement d'habitation.

cdt